



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/15807
31 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

UN LIBRARY

JUN 1 1983

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 31 MAI 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR
INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU VENEZUELA AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente le message que
M. Luís Herrera Campíns, président de la République du Venezuela, vous a adressé
par l'intermédiaire de la Mission :

"A l'occasion de la présente réunion solennelle du Conseil de sécurité, au
cours de laquelle un hommage est rendu au peuple héroïque de Namibie dans sa
lutte pour la liberté, le Gouvernement vénézuélien réaffirme son soutien au
droit inaliénable de la Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance
nationale dans une Namibie unie, conformément aux buts et aux principes
énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans la Déclaration
relative aux principes du droit international touchant les relations amicales
et la coopération entre les Etats.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté de nombreuses
résolutions priant instamment l'Afrique du Sud de mettre fin à son occupation
illégal du territoire namibien. Le Venezuela a participé en qualité de
membre non permanent du Conseil de sécurité aux débats qui ont abouti à
l'adoption de la résolution 435 (1978), dans laquelle le Conseil a posé les
bases d'un règlement pacifique du problème; cependant, toutes ces résolutions
ont été ignorées par le régime sud-africain qui, en rébellion ouverte, a défié
et continue de défier les propositions de l'Organisation des Nations Unies,
entravant ainsi les négociations sur la question de Namibie.

Il faut espérer que le moment est opportun pour exprimer, au nom du
Gouvernement et du peuple vénézuéliens, l'appui entier que nous apportons à la
lutte menée par le peuple namibien sous la direction de la SWAPO, son seul
représentant authentique.

En cette année qui marque le bicentenaire de la naissance de Simón Bolívar, le Venezuela, conformément aux idéaux qu'a inspirés le Libérateur, considère qu'il est impérieux de parvenir à l'indépendance nationale de la Namibie et à l'application intégrale des libertés fondamentales du peuple namibien.

Le Président de la République du Venezuela

Luis Herrera Campins".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

Représentant suppléant du Venezuela,

(Signé) Roy CHADERTON
